

ÉCHO

de SAINT-LOUIS des CARMES
de BREST "intra-muros"

A ses abonnés et lecteurs,
A ses rédacteurs et propagateurs,
Aux paroissiens de Saint-Louis et
des Carmes,
revenus ou toujours réfugiés,

L'ECHO

offre ses vœux fervents
de plus heureux Noël
et de meilleure année.

Chers paroissiens de Saint-Louis et des Carmes

L'année 1946 s'achève. Une année de plus qui vous éloigne du passé, une année de plus depuis le jour où il vous a fallu quitter votre ville et vos foyers!

C'est l'effet propre du temps d'effacer, de faire oublier, et d'attacher insensiblement mais sûrement au lieu, au milieu, aux occupations où l'on se trouve entraîné.

Et cependant, vous n'avez pas cessé d'être ce que vous étiez; vos yeux ne se sont pas détournés de ces foyers, de ces ateliers, de ces commerces qui vous étaient si chers! Vous les voyez sans cesse réduits à l'état de ruines aux profils fantastiques, et renaissant dans votre imagination et reprenant couleur et vie; vous ne cessez pas de songer à rebâtir, en plus solide et en plus beau, et la lenteur imposée à la reconstruction par son ampleur même et par le manque d'argent et de matériaux, et aussi par la désunion entre Français et l'égoïsme triomphant de beaucoup, n'y fait rien, si ce n'est rendre plus vif votre désir, si ce n'est rendre plus ferme votre volonté de refaire le passé.

Dans ce passé, votre église, votre paroisse prend une place bien nette. Et même, plus le temps s'écoule, plus la place que cette église ou cette paroisse tenait dans votre vie prend cette exacte proportion que vous ne lui saviez pas ou à quoi vous ne prêtiez pas suffisamment attention, saisis et emportés que vous étiez par les impressions plus immédiatement sensibles. Le

temps décanter; il n'emporte pas le souvenir des grands actes de la vie, ni la valeur des motifs profonds d'agir, ni le mérite des loyautés et des générosités dans l'accomplissement du devoir; il donne à la religion la place qui leur revient dans les cœurs et qui est la première; et vous savez bien que c'est sur cette religion d'abord que se fonde « cette espérance qui sort toute jeune des ruines et des deuils », de ces ruines et de ces deuils qui vous ont endoloris très durement mais qui ne peuvent vous abattre.

Grâces vous en soient rendues! A vos fidélités religieuses de jadis vous n'avez pas renoncé, et votre attachement à la religion du Christ vous ne l'avez pas enfermée dans l'intime incommunicable du cœur, vous l'avez porté au grand jour. Un centre religieux qui ne s'éteint pas, mais qui reprend et qui illumine à nouveau tout alentour et qui réchauffe de son ardeur non contenue, ce n'est pas rien, c'est beaucoup, tout particulièrement dans le désarroi et le bouleversement et la détresse qui se disputent actuellement les consciences humaines. Grâce à vous, le foyer religieux rallumé parmi vos ruines et les ténèbres de l'heure au 11, rue de l'Harteloire, dans cette baraque-chapelle où l'Institution Sainte-Anne l'accueillait si volontiers, ne s'est pas éteint; il a tenu, il s'est même accru, pour la plus grande joie et le plus grand bien,

les témoignages sont assez probants, des paroissiens fidèles ou moins fidèles de jadis. Grâces soient rendues à ceux et à celles qui, toutes peines et sacrifices acceptés, une fois pour toutes, ont aidé très régulièrement à ce foyer religieux au cours de l'année qui s'achève.

Un foyer religieux nouveau a été inauguré, non loin, plateau du Bouguen. Rien de plus réjouissant que de le savoir bien allumé et déjà croissant. Il faut qu'il croisse encore. Il ne faut pas pour autant que le 11, rue de l'Harteloire diminue et s'éteigne. Début 46, c'est petitement que ce centre religieux des ruines reprenait. Début 47, c'est à nouveau petitement qu'il continue. Il continue pour que, au-dessus du glacis qui a recouvert les ruines et les deuils, la lumière ne cesse pas de briller et de réchauffer, pour que l'espérance toujours jeune reste là et s'affermisse, pour que, plus sûrement et plus harmonieusement, se rebâtisse la cité spirituelle elle aussi. Si vous le voulez, chers paroissiens de Saint-Louis et des Carmes, il en sera ainsi au cours de l'année nouvelle. Grâces vous en seront encore justement rendues.

Abbé R. LE GALL,
Délégué
de l'Administration Diocésaine.

La Cérémonie d'inauguration de l'église du Bouguen

L'inauguration de la baraque-église du Bouguen a eu lieu le 8 décembre dernier, un dimanche comme il convenait, au surplus, ce qui ne convenait pas moins, un jour de fête de celle qui a été choisie pour être la patronne du nouveau centre religieux: Notre Dame.

Le temps certes n'était pas favorable. Avec toute la côte Ouest, le Bouguen se souviendra longtemps des furieuses bourrasques et des glaciales averses qui, inintermittamment, s'accompagnèrent ou se poursuivirent ce jour-là.

La population du Bouguen s'était cependant rassemblée, et avec elle étaient accourus les fidèles des ruines du centre et une importante délégation de Saint-Joseph du Pilier-Rouge désireuse de témoigner au nouveau pasteur, son ancien vicaire, M. Le Menn, autant sa reconnaissance que ses souhaits, et c'était une foule joliment compacte qui se pressait dans la nouvelle église.

Aux premiers rangs de cette foule, à défaut de M. le Maire retenu, de MM. Y. Jaouen, président du Conseil Général, et Fouyet, député, appelés à Quimper par leur devoir de grands électeurs, étaient les artisans — combien méritoires! — du nouvel édifice: MM. Piquemal, délégué départemental à la Reconstruction; Hesteaux, ingénieur chef du Service des Travaux; Marzin, délégué aux constructions du Bouguen; Raub, entrepreneur; Quiniou, sculpteur, etc... Aux premiers rangs de la foule, se tenaient aussi les parents du nouveau pasteur.

A loisir, la foule put constater, la tempête faisant rage, la solidité de la baraque en bois, et, tranquillement, librement juger des dimensions du vaisseau et de son heureuse adaptation au culte, admirer l'aménagement intérieur commencé, le ton de la peinture peut-être un peu vif vers le chœur mais s'en répandant en agréable dégradé, les pures lignes bénédictines du

maitre-autel, l'ensemble simple, sobre et de bonne venue.

Paraissait le délégué de Monseigneur le vicaire capitulaire pour la bénédiction de la nouvelle église, M. le chanoine Moënnier, vicaire général, ancien curé-archiprêtre de Saint-Louis. L'accompagnaient MM. les chanoine Barvet, curé-archiprêtre de Saint-Martin; Guillermit, supérieur du Collège Saint-Louis; Chapalain, curé-doyen de Lambézellec; MM. Pasteur, recteur de Saint-Joseph du Pilier-Rouge; Le Gall, délégué de l'Administration Diocésaine; Floch, ancien économiste, et Ménez, économiste actuel du Collège Saint-Louis; Le Bihan, rédacteur au « Courrier du Léon »; Le Vey, directeur de l'Institut Dom Bosco; Broc'h, professeur à Guissény, et une fort jolie théorie d'enfants de chœur du Collège Saint-Louis.

L'on ne peut dire que toutes les prescriptions liturgiques de la bénédiction d'une église neuve aient été observées dans leur rigueur. La tempête ne le permettait pas. La foule ne quitta point l'église. M. le Vicaire général s'en fut seul bénir l'extérieur du temple, cependant que la chorale des jeunes filles de Saint-Louis, heureuse d'apporter son aide, faisait vibrer le vaisseau d'un puissant « asperges ». Aux accents forts et suppliants des litanies des saints, l'on revint vers le haut de l'église, et ce fut la bénédiction intérieure des paroisses, du chœur, de l'autel: « Que vous daigniez purifier et bénir cette église et cet autel, élevés à votre gloire sous le vocable de Notre Dame, nous vous en supplions, Seigneur! » Et monta avec amour et confiance, la première prière, le premier cantique, le premier chant de ses enfants, dans sa Maison, vers la Sainte Patronne...

Suivit la Sainte Messe, une sainte messe solennelle, particulièrement émouvante.

Officiait le nouveau pasteur naturellement, M. Le Menn, assisté de MM. Le Vey et Broc'h comme diacre et sous-diacre, cependant que M. Ménez veillait aux gracieuses évolutions de ses enfants de chœur et à la digne régularité des cérémonies, que M. Le Gall au chant et M. Floch à l'harmonium dirigeaient et accompagnaient les voix délicates de la chorale des jeunes filles de Saint-Louis et les reprises de l'assistance puissantes à dominer l'ouragan persistant.

Il appartenait au nouveau pasteur de dire en cette première assemblée à ses ouailles l'appréhension qui lui venait des difficultés de la mission qu'il recevait, la confiance et la joie qu'il éprouvait à partager leur vie et à recevoir leurs marques de bonne volonté et d'aide fidèle, de tracer les lignes générales qu'à elles et à lui il se proposait de donner au culte divin, aux soins des âmes et à la vie surnaturelle dans le nouveau centre qui s'inaugurerait. Il le fit avec une simplicité, une clarté, une ferveur communicative bien touchantes.

M. le Vicaire Général allait toucher bien davantage encore les cœurs en évoquant le si fort attachement de la population brestoise à ses églises, la misère, hélas! où la grande catastrophe a soudain plongé ces églises; en évoquant l'espoir de voir ces églises bientôt reconstruites, et apaisé le désir des Brestois à s'y retrouver à nouveau; en disant le souci de l'administration diocésaine dès le début, les multiples démarches faites auprès des autorités res-

ponsables des sinistrés, auprès de M. le Maire, représentant de la collectivité que la loi de séparation fit propriétaire des églises d'alors, mais à qui cette même loi faisait une obligation de mettre ces églises à la disposition du clergé et des fidèles pour le culte; en soulignant les difficultés, les oppositions soulevées encore que non fondées; en soulignant davantage les compréhensions, les bonnes volontés, les dévouements trouvés: auprès de M. le Maire, qui agréa volontiers la nécessité d'accorder à la population sans cesse croissante du Bouguen, avec les commerces et les écoles, un centre religieux provisoire; auprès de MM. Y. Jaouen et Fouyet, qui surent judicieusement défendre la cause devant le Conseil municipal et la faire agréer; auprès des délégués départementaux, chefs de service, entrepreneurs, ouvriers qui furent les réalisateurs du projet adopté... L'œuvre matérielle réalisée, reste l'œuvre spirituelle à édifier; l'église de pierre ou de bois debout, il faut l'animer, bâtir l'église des âmes. Œuvre difficile et de longue haleine! Avec le nouveau pasteur qu'il est venu présenter en même temps qu'il est venu bénir la baraque-église, avec ce pasteur à l'intelligence largement compréhensive, au cœur

d'or et au dévouement tout acquis, et avec les fidèles si généreux du Bouguen, le prédicateur a confiance: au nouveau pasteur et à ses ouailles, l'œuvre spirituelle croîtra, sous l'égide maternelle de Notre Dame...

Au dehors, la tempête continuait aussi rageuse, et se disloquait l'œuvre matérielle toujours fragile et périssable des hommes. Au dedans de la baraque-église bénite, le nouveau pasteur et ses ouailles parachevaient dans la confiance et la ferveur le sacrifice qui apaise, répare et fortifie.

Le souvenir artistique remis par le pasteur aux siens à l'issue de la cérémonie rappellera le souvenir de cette émouvante réalité.

Et que chaque jour cette réalité se fasse plus apaisante, plus unifiante et plus fortifiante au centre religieux provisoire du Bouguen, qui donc après et encore dans la grande catastrophe ne le souhaite pas et n'est pas disposé à y aider de toutes ses forces?

R. G.

Une page a été tournée...

Un déclic, bref et assourdi, libéra le régulateur qui se mit à tourner avec un bruit de souffle presque imperceptible et aussitôt, martelant le silence de la nuit, un, deux... onze, douze coups vibrants s'échappèrent avec lenteur des entrailles de la vieille pendule. J'écoutai s'éteindre graduellement les dernières vibrations sonores jusqu'au moment où elles se confondirent avec le sifflement ténu qui persistait à mes oreilles, bruit du sang courant dans les artères.

Les couvertures au menton, les yeux clos, je songeai... Je me dis qu'une page du Livre venait d'être tournée, que l'année était achevée, une de plus. Cela passe vite, une année. Et combien d'années comporte la vie humaine? Alors, à quoi bon cette agitation insensée et vaine? Pourquoi les hommes s'acharnent-ils à se nuire par tous les moyens? Je pense à la médisance, à la calomnie, aux jalousies de toutes sortes, aux dessous de la politique, aux pratiques du marché noir, aux rapines, aux meurtres, car, hélas! l'homme en arrive parfois à attenter à la vie de son semblable.

Oui, il y a eu la guerre, le joug de l'occupation, les privations et, pour beaucoup, comme pour nous, malheureux Brestois, les dures épreuves consécutives à l'anéantissement du foyer. Autant de choses qui aigrissent le caractère et tendraient à endurcir le cœur si l'on n'y veillait. Gardons-nous de nous laisser entraîner par le courant mortel.

Cependant, en dépit des apparences, tous les bons sentiments ne sont pas éteints. Parmi quelques événements saillants de l'année que je viens de voir, tout d'un coup, pêle-mêle, défiler devant mon esprit avec la rapidité d'un film qui serait tourné à toute vitesse, je relève l'épisode du « Dakota » perdu dans les glaces alpines et la disparition au fond des abîmes de la mer du sous-marin « 2306 » qui ont suscité l'émotion générale, preuve de l'importance, de la valeur encore attribuée, heureusement, à la vie humaine. Et ici, à Brest, les nouvelles destructions occasionnées par l'ouragan déchaîné, le dimanche 8 décem-

bre, qui ont rejeté dans l'embarras des foyers à grand-peine réinstallés, n'ont-elles pas plongé la population dans la consternation?

Puis, sans suite — c'est curieux comme l'esprit dans un cerveau ensommeillé vagabonde — le souvenir de la fête de Noël encore proche vient susciter en moi de douces visions. Je ne pense pas, bien sûr, aux insensés pour qui Noël se résume en des réjouissances gastronomiques dont l'abrutissement est la conclusion, mais à ceux, la majorité, qui sachant marier harmonieusement le sacré et le profane, partagent cette fête entre les beaux, instructifs et émouvants offices religieux et les réjouissances familiales. Je les vois encore à la messe de nuit ou auprès de la cheminée (ceux qui en possèdent encore) jouir de l'émerveillement des tout-petits et partager la joie des plus grands. Je vois, autour de la table bien garnie, s'organiser des jeux: lotos, cartes, dominos, petits chevaux, dames et, pour les stratèges, échecs...

Ma rêverie est soudain interrompue par la pendule qui sonne une heure. Déjà! Décidément, je ne dormirai pas cette nuit. Entendre sonner la première heure d'une année nouvelle cause toujours une certaine impression: l'avenir, c'est à la fois l'appréhension et l'espoir. Que nous apporte-t-elle, cette nouvelle année? Quels malheurs, quelles joies nous attendent? L'hiver s'avance, les frimas vont s'éloigner, le jour, bientôt, sera plus long; promesse de verdure nouvelle, le bourgeon que chaque feuille, en tombant, laisse à sa place, commence à travailler. Nous avons, au moins, l'espérance du printemps. Mais la colombe va-t-elle pouvoir se poser; verrons-nous enfin un vrai gouvernement conduire le pays vers la résurrection; le franc va-t-il remonter la pente; le prix de la vie se stabilisera-t-il? Autant de questions que chacun se pose, et combien d'autres! Les Brestois encore exilés vont se demander s'ils pourront, enfin, retrouver le chemin de leur vieille ville, affreusement mutilée mais toujours chère. Comme on voudrait pouvoir leur répondre! La réparation des im-

La page a été tournée...

Le souvenir de la fête de Noël...

La page a été tournée...

meubles endommagés se poursuit, mais la reconstruction ne va guère.

Bref, tous voudraient savoir si cette année sera bonne ou mauvaise. Mais, à cette question, chacun peut répondre.

Voici les Rois Mages, en marche derrière le bel astre qui les conduit — ils en ont l'assurance — sans erreur vers le berceau de l'Enfant-Divin, du Libérateur, du Roi d'Amour. Quoi qui puisse nous arriver, l'année sera bonne si, à leur exemple, nous demeurons fidèles à notre idéal, à notre foi, à nos pratiques religieuses; si, comme eux, nous restons toujours des marcheurs à l'Etoile...

J'ai du m'endormir sur cette brillante vision orientale, amplifiée par l'effet du rêve, riche caravane avançant sous le ciel bleu de Judée, dromadaires chargés de lourds ballots parfumés ou portant sur leur dos de majestueux personnages drapés d'étoffes rares et couvertes de pierreries, escortés d'une suite bariolée, car je ne me souviens pas d'avoir entendu sonner la deuxième heure...

VAL-ANDRYS.

La demoiselle catéchiste

Ma chère Jacqueline,

Ainsi, ton amie, cette charmante Marcelle, qui portait le deuil de sa grand-mère en rose, a décrété que faire le catéchisme c'était s'enrôler dans la confrérie des demoiselles d'œuvres, pépinière de futures vieilles filles? La sotte! Qu'elle vienne donc mettre son nez à la porte de notre salle de catéchisme, elle pourra constater que les deux tiers des demoiselles d'œuvres en question possèdent tous les attrait de la jeunesse, et notre directrice lui dira son souci de combler, chaque année, les vides que laisse, dans nos rangs, le départ d'heureuses fiancées. Abandonnons Marcelle, pour en revenir au sujet annoncé dans ta dernière lettre: la discipline au catéchisme, non pas en ce qui concerne les enfants, mais bien du côté des « professeurs ». Oh! c'est bien tentant d'agir à sa guise et de tirer parti des qualités d'initiative qu'on a, ou qu'on croit avoir seulement.

Si chacun s'avisait de n'en faire qu'à sa tête, l'œuvre ne tarderait pas à périr. Vois-tu, rien ne vaut l'unité de commandement pour mener les troupes à la victoire. Loin de moi, certes, l'idée de vouloir couler dans un moule unique la catéchiste. Je lui conseillerais seulement de s'inspirer pour sa méthode de répression ou d'encouragement des directives données par l'autorité. Qu'elle ne pèche, ni par excès de rigueur, en exigeant des enfants plus qu'ils ne peuvent donner, ni par faiblesse en leur laissant la bride sur le cou, mais surtout qu'elle réserve à l'œuvre le soin de distribuer les récompenses, sinon tous les élèves voudront être avec la « demoiselle riche » et se disputeront ses faveurs; naturellement, chaque maîtresse a voix au chapitre lorsqu'il s'agit de récompenser les studieux, ou de punir les paresseux. Et puis, jamais de critiques de l'autorité en présence de tes ouailles; s'il te plaît de penser que tout pourrait aller mieux, grâce à une autre organisation, garde pour toi cette impression, rien n'est pénible pour une directrice d'œuvres comme le manque de discipline chez ses auxiliaires. La discipline! Elle n'est malheureusement pas en honneur de nos jours, ni dans la famille, ni dans la société, tu le constatais toi-même récemment, chez des amies qui consi-

dèrent l'obéissance aux parents comme une institution archaïque. Oui, je t'entends protester: « Ce ne sont pas des amies, Bonne-Maman, mais de simples relations auxquelles m'oblige la situation de papa. » Je m'en réjouis car tu connais le proverbe, écho de la sagesse des nations: « Qui se ressemble, s'assemble. »

Je souhaiterais aussi, qu'avec la permission de tes parents, tu accompagnes la directrice du catéchisme dans ses visites aux familles de ses élèves; pour bien connaître un enfant, il faut le voir dans son milieu familial, et garder le contact avec celui-ci. Cela n'ira pas, je t'en préviens, sans quelques déceptions, très souvent tu ne trouveras guère d'appui auprès de la maman qui gémit: « Puisque la petite ne veut pas aller au catéchisme, moi je ne peux pas la forcer » ou encore: « Elle est bien trop bornée, c'est pas la peine de vous tuer avec elle », à moins que tu ne sois rendue responsable du peu de progrès de la fille.

D'autres fois, tu auras la joie d'atteindre les parents en instruisant l'enfant et je me souviens d'un brave homme qui disait à la dame catéchiste: « D'entendre la petite raconter tout ce que vous lui apprenez, ça m'a rappelé le temps où j'étais au catéchisme, comme elle, et voilà que j'ai retrouvé mes prières, et ça me fait plaisir. »

Il peut t'arriver, par contre, d'avoir à refuter de ces stupides lieux communs: « Les prêtres, ça demande toujours de l'argent. » A quoi tu répondras: « Depuis que votre fille est au catéchisme, vous a-t-on envoyé la note? » Ou bien: « La religion est bonne pour les femmes. » C'est sans doute parce qu'elles la pratiquent mieux que les hommes qu'il y a plus d'hommes que de femmes dans les prisons. La riposte est de l'abbé Lescure qui, dans un livre intitulé « V'lan », et que je te prêterai, répond avec un esprit d'à-propos très surprenant... et bien français aux objections contre la religion, mais j'y pense, si quelque personne de ton entourage voulait acquiescer ce précieux ouvrage, adresse-la à la Procure générale, 3, rue de Mézières, Paris (6^e).

Et puisque tu dois entrer en fonctions le 6 janvier, je compte recevoir le 8 ou le 9 tes premières impressions, qui seront excellentes, je n'en doute pas.

Tendrement à toi,

Bonne-Maman.

Naissance

André Chardonnet, le 23 novembre 1946, 46, rue Victor-Hugo, Brest, 5^e enfant de M. et Mme André Chardonnet, les négociants bien connus.

Vives félicitations.

Horaire des Offices

Baraque-Chapelle

11, rue de l'Harteloire

Semaine: messe à 7 h. 30.

Dimanche: messes à 7 h. 30 et 9 h. 30; vêpres à 17 heures.

Catéchisme: jeudi à 10 heures et dimanche à 10 h. 30.

..

Eglise du Bouguen

Semaine: messe à 7 heures.

Dimanche: messes à 7 h. 30, 9 heures et 10 h. 30; Salut à 18 heures.

Croyez-vous au Père Noël ?

Au lavoir, un lundi qu'il pleut beaucoup. Les battoirs tapent dur, les langues un peu...

— Vous l'avez su, hein, la fille Morvan?... Je l'avais bien prédit, moi!...

— Oui! soupire Mme Coadou... Quand même, c'est pas tout à fait sa faute! Si on avait voulu nous autres l'aider un peu, si...

— Non, mais des fois, vous croyez au Père Noël, vous encore?!

(D'où il sort, ce malheureux, pour l'histoire de la fille Morvan, personne ne sait. Mais, enfin, il est sorti.)

Au Père Noël? Non! Mme Coadou n'aime pas ces inventions des gens sans-Dieu ou sans cervelle. Non! Avec ses six petits, elle ne croit qu'au Petit Jésus! Pas du tout à la caricature bête! Mais, au fait, Noël, c'est pour bientôt! Drôle de Noël!... Avec quoi le fêter, cette année?

— Pas de sous pour remplacer les galoches percées au Petit Jean! Pas de sous pour avoir une robe neuve pour Mimi qui a grandi encore plus vite que la misère chez le pauvre monde! Pas de sous pour la petite prise à la Mamm'goz! Et il faudrait trouver des sous pour acheter des jouets? Va te faire fiche, oui! Et encore, chez nous, c'est pas le pire, vu qu'Auguste, il a sa paye entière, pas? Mais chez les Le Coz, avec le père malade, comment qu'ils vont faire, Va Jésus?!... On peut tout de même pas les laisser comme ça!...

Toute la nuit, Mme Coadou rumine projets sur projets, et le lendemain l'équipe de l'Union Féminine alertée, voilà un grand « Conseil » qui se tient et un tas de résolutions énergiques qui sont prises.

Primo: il est nécessaire de préparer une vraie fête de Noël pour les voisins dans la gêne.

Secundo: en prenant chacune trois familles de l'U. F. C. S. à charge, voilà quarante-cinq foyers hors de presse.

Tertio: puisqu'il n'y a pas de sous, il faut qu'on se débrouille à fabriquer du neuf avec des vieilles choses!

Et en avant les ciseaux, les machines à coudre, les aiguilles à tricoter!... Une maman se spécialise dans la confection des chaussons; une autre taille chemises de nuit et mouchoirs. La jeunesse va glaner chez les amis, voisins et connaissances, les « matières premières ». On les alerte pour amener les amies des connaissances. Avec ce qu'elles ramassent, les trésors s'accumulent!... Qui croirait? Tout ce tas de pillous et d'anciennes belles choses devenus des jupes, des manteaux, des culottes, du linge neuf, des... et même des chats, des chiens et des lapins, presque en vie: c'est à pleurer de joie!

— Avec ça, affirme Lisette, si on pouvait mettre dans chaque colis une petite surprise à manger, vous parlez de la tête de « nos gens »!...

On a cherché, demandé, supplié: on a couvert bien des kilomètres en vélo et à pied; on a ajouté quelques « sacrifices »... et vers le 15 décembre, un soir, on a glissé le fameux colis chez la voisine, sans même que la malheureuse s'en doute!...

Et qu'est-ce que cette fûtée d'Annick a entendu de chez les Le Coz... La mère qui pleurait tout en faisant des oh! et des ah! et, à la fin, c'est le malade qui a dit:

— Pour Noël, hein, Ernestine, t'inviteras ta p'tite vieille d'en haut. Faut bien qu'elle ait sa part de joie, elle aussi!

Brave cœur, va!

Et vous osez dire que la France est finie? Pas par ici, du moins! Finie? A Noël? Non, mais!...

Claire STEPHAN.

Noël de réfugiés

*Un souvenir heureux est peut-être
sur terre
Plus vrai que le bonheur.*

Si j'emprunte à Musset ces deux vers très exacts, c'est que j'aime à évoquer par la pensée les heureux jours d'antan. En était-il donc un plus doux que la fête de Noël à Brest? Vous rappelez-vous la ville tout éclairée et bruisante de joie à l'approche de la fête. La masse sombre de notre église aux portes accueillantes? Entendez-vous encore le carillon majestueux et émouvant dont la musique s'éparpillait aux quatre coins de la ville pour annoncer le message des Anges? Peut-être vous rappelez-vous l'arrivée dans la nef immense, rutilante de lumières, tandis qu'une frêle voix d'enfant de chœur détaillait les Nocturnes de Noël? Puis, c'était le « Te Deum » montant vers la haute voûte et le « Minuit, Chrétiens » accompagné de chœurs savants et bien exercés, et l'office s'avancant, solennel, célébré par des officiants parés d'or, soutenu par la voix puissante des orgues, et égayés de Noël's naïfs et pieux. Et dans un coin du transept, la crèche ravissante, objet d'art et d'amour, disparaissait sous les verdure et les sapins, et un éclairage habile faisait vivre les personnages.

Oui, souvenir heureux, que la mémoire fidèle et reconnaissante a conservé... et qui émeut nos cœurs de Brestois! Souvenir qu'on évoque volontiers, lors de ces Noël's si différents d'aujourd'hui.

Ici c'est la route qu'on suit jusqu'à l'église, sous la conduite de l'Etoile des Bergers, et parfois le chemin est rude car le vent souffle avec violence... Ici, le sanctuaire est modeste, la cérémonie bien simple, et la chorale des fillettes de l'école n'a pas l'éclat de celle de jadis. Et même la crèche n'a pas le charme de celle de notre église...

Mais ici, comme à Brest, c'est Noël, et l'office nous invite à la grande joie annoncée par l'Ange. La prose liturgique est toujours la même; elle ne chante que la joie triomphante. Ecoutez donc ce que nous propose l'Offertoire de la Messe de Minuit: « Que les cieux se réjouissent et que la terre tressaille d'allégresse en présence du Seigneur, car Il vient! » et la communion de la Messe de l'Aurore continue sur le même ton: « Sois transportée d'allégresse, Filie de Sion; voici que ton Roi vient, saint et sauveur du monde! »

De la crèche de Bethléem, où Jésus est notre modèle des Sans-logis, croyez bien qu'Il apporte la Joie et la Paix à tous! Oui, où que nous soyons en ce jour de fête, réjouissons-nous tous de connaître comme le Divin Enfant les rigueurs de l'exil, et sans oublier la douceur des anciens Noël's, « Souvenir heureux dans les jours de douleurs », soyons sûrs que de nos misères d'aujourd'hui, l'Enfant Jésus fera nos plus belles joies éternelles!

ABONNEMENT A « L'ECHO »

Ordinaire 50 fr.
D'honneur 100 fr.
C. C. P. Rennes n° 930-82. M. Le Gall R.,
prêtre, 11, rue de l'Harteloire, Brest (Finistère).

Loi du 28 Octobre 1946 sur les dommages de guerre

Cette loi modifie profondément la législation antérieure.

Elle proclame notamment:

Article 2. — Les dommages certains, matériels et directs causés aux biens immobiliers ou mobiliers par les faits de guerre... ouvrent droit à réparation intégrale.

Les titres suivants apportent cependant des exceptions à cette réparation intégrale:

a) Le droit à une indemnité de reconstitution n'est attribué qu'au sinistré qui reconstitue effectivement son bien. (Art. 15.)

Le sinistré qui déclare renoncer à la reconstitution ou qui dans le délai fixé n'a pas reconstitué, n'a droit qu'à une indemnité d'éviction égale à 30 % de l'indemnité de reconstitution.

Le sinistré âgé de plus de 65 ans, qui déclare renoncer à la reconstitution, peut bénéficier d'une rente viagère calculée sur 50 % de l'indemnité de reconstitution, à la condition que cette indemnité ne dépasse pas un plafond de deux millions de francs, (Art. 19.)

b) L'indemnité ne tient pas compte des aménagements ou éléments purement somptuaires que pouvait comporter le bien détruit. (Art. 16.)

c) Déduction est faite d'abattements destinés à tenir compte de la vétusté ou du mauvais état, lesdits abattements ne pouvant être supérieurs à 20 %. (Art. 15.)

Aucun abattement pour vétusté ou mauvais état n'est opéré:

1°) Pour les immeubles habités principalement, soit par le propriétaire, soit par un de ses ascendants ou descendants, à la double condition que le propriétaire ne soit pas assujéti à l'impôt sur le revenu pour une somme supérieure à 500.000 francs et que la valeur locative cadastrale de l'immeuble évaluée... ne dépasse pas un minimum qui sera fixé par décret. (Art. 27, 1°)...

3°) Pour les immeubles publics ou d'utilité publique qui sont la propriété des communes, des départements, des services... (Art. 27, 3°).

Article 3. — Le montant des dommages subis par le sinistré est évalué dans les moindres délais, conformément aux dispositions de la présente loi.

La notification de cette évaluation constitue le titre de créance du sinistré.

Article 4. — Cette réparation intégrale s'effectue suivant un ordre de priorité et dans le cadre de programmes établis pour cinq ans et notamment dans le cadre du plan général d'équipement et de modernisation, sur proposition des ministres intéressés, et ratifiés par une loi.

Un plan établi sur proposition des mêmes ministres fixe les conditions dans lesquelles sera financée la réparation...

Il détermine notamment l'époque et les modalités de paiement:

1°) De la part des indemnités de reconstitution des biens meubles d'usage courant ou familial dépassant 200.000 francs, ce chiffre étant majoré de 30 % par enfant ou ascendant vivant au foyer et de 15 % pour toute autre personne vivant habituellement au foyer;

Les dommages mobiliers dont la consistance réelle ne peut être établie donnent lieu à une indemnité forfaitaire de

90.000 francs, augmentée de 30 % par enfant ou ascendant vivant au foyer, et de 15 % pour toute autre personne vivant habituellement au foyer. (Art. 21, 3°).

2°) De la part dépassant deux millions de francs des indemnités de reconstitution, autres que celles afférentes aux dommages mobiliers.

Ce plan approuvé par une loi s'inscrit dans le cadre d'un plan général de financement...

Jusqu'à la mise en application du plan de financement, la part supérieure à deux millions de francs des indemnités de reconstitution visées au 2°) ci-dessus, peut faire l'objet de versements dont le total ne peut dépasser 70 % du montant de cette partie.

Article 5. — Les opérations financières sont confiées à une caisse autonome, dont l'organisation, le fonctionnement et les attributions seront fixées ultérieurement par une loi.

Article 6. — Aux dommages de guerre causés pour faits de guerre et couverts par la présente loi, la nouvelle loi assimile:

1°) Les dommages résultant de l'occupation ennemie;

2°) Les dommages causés par le déminage et désobusage;

3°) Les dommages causés par l'explosion, la combustion, l'épandage ou l'émanation d'engins de guerre ou de substances explosives, inflammables, corrosives ou toxiques.

Article 7. — Sont présumés, sauf preuve contraire, résulter de faits de guerre:

2°) Les dommages causés aux biens des populations expulsées par l'ennemi ou évacuées d'office ou par ordre de l'autorité militaire.

3°) Les pillages et enlèvements survenus au cours d'opérations de guerre, quels qu'en soient les auteurs.

Article 32. — Le droit à indemnité de reconstitution mobilière est incessible. Celui afférent aux autres dommages ne peut être cédé indépendamment du bien auquel il se rattache.

Article 33. — Toute mutation entre vifs d'un bien sinistré et du droit à indemnité qui y est attaché est subordonnée, à peine de perte de ce droit, à l'autorisation du tribunal civil statuant en Chambre du Conseil, le ministère public entendu.

Article 53. — Toute décision du ministre ou de son délégué attributive d'une indemnité... est soumise, dans les huit jours, selon l'importance, à la commission cantonale ou à la commission départementale qui la confirme ou la réforme.

Le sinistré peut faire appel à la commission supérieure (départementale, nationale, cassation) dans le délai d'un mois. Ces recours ne sont pas suspensifs. (Art. 63.)

Les personnes ayant droit à une indemnité de reconstruction ont la faculté de se constituer en sociétés coopératives de reconstruction.

Les associations syndicales de remembrement peuvent, sur la demande de leurs adhérents, être transformées en associations syndicales de reconstruction.

Article 76. — Des règlements d'administration publique fixeront les modalités d'application de la présente loi... et les conditions dans lesquelles seront revisées les indemnités déjà attribuées.

Article 78. — La présente loi entrera en vigueur à la date du 1^{er} janvier 1947.

Le gérant: R. LE GALL

Imp. Commerciale du « Télégramme »,
25, rue Jean-Macé, Brest